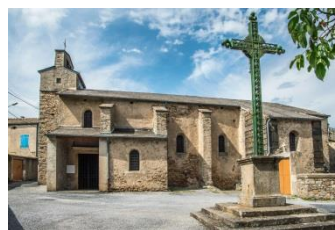


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
THORÉ MONTAGNE NOIRE (CCTMN)

Albine
Bout-du-Pont-de-l'Arn
Labastide-Rouairoux
Lacabarède
Le Rialet

Rouairoux
Saint-Amans Valtoret
Sauveterre
Le Vintrou



PARTIE I : CARTE D'IDENTITÉ

- I. Le périmètre de la Communauté de communes..... p. 2
- II. Le fonctionnement..... p. 2
- III. Les statuts et les compétences..... p. 3
- IV. Les moyens et ressources..... p. 3

PARTIE II : LES PROJETS EN ACTIONS EN 2018

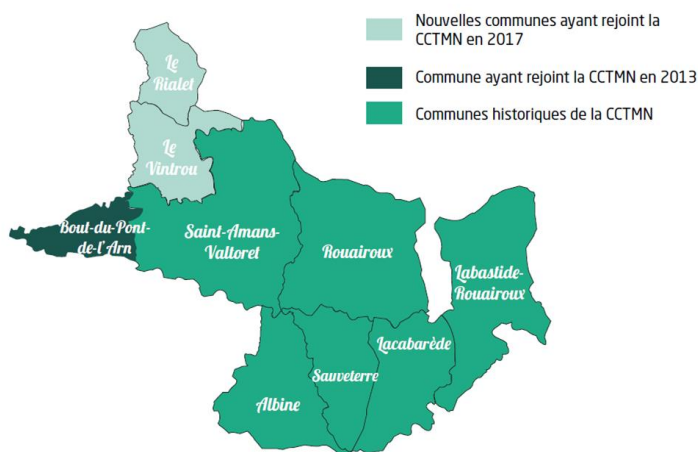
- I. Aménagement de l'espace..... p. 7
 - 1. L'urbanisme
 - 2. L'amélioration de l'habitat
- II. Développement économique..... p. 10
 - 1. Une nouvelle stratégie de développement économique (SDE)
 - 2. Aide à l'immobilier d'entreprises : un nouveau dispositif
 - 3. Aides à la création d'entreprises
 - 4. Marchés des producteurs
- III. Tourisme et communication..... p. 12
 - 1. L'office de tourisme
 - 2. Les hébergements intercommunaux
 - 3. L'été en Vallée du Thoré
 - 4. Les sentiers de la vallée du Thoré
 - 5. Communication Web
 - 6. Un partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc
- IV. Action sociale..... p. 19
 - 1. La petite enfance
 - 2. Maison de santé
 - 3. Le numérique
- V. Environnement et développement durable..... p. 20
 - 1. La gestion des déchets
 - 2. Le SPANC
 - 3. La gestion de l'eau
 - 4. Consommation d'énergie et développement durable
 - 5. Mobilités : le plan global de déplacements

PARTIE I :

CARTE D'IDENTITÉ

1. LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le périmètre de la CCTMN est inchangé depuis le rattachement des communes du Rialet et du Vintrou au 1^{er} janvier 2017. **Le nombre d'habitants est de 5 082** (chiffre INSEE 2016).



9 communes
5082 habitants

Albine
Bout-du-Pont-de-l'Arn
Lacabarède
Labastide-Rouairoux
Le Rialet
Le Vintrou
Rouairoux
Saint-Amans-Valtoret
Sauveterre

2. LE FONCTIONNEMENT

M. Michel Castan, maire de la commune du Rialet est président de la Communauté de communes depuis le 3 mai 2017.

Les Vice-présidents :

- 1^{er} vice-président : M. Daniel Peigné, Maire de Saint Amans Valtoret
- 2^e vice-président : M. Serge Lafon, Maire de Labastide-Rouairoux
- 3^e vice-président : M. Jean-Luc Farenc, Conseiller municipal de Lacabarède
- 4^e vice-président : Mme Danièle Escudier, Maire de Rouairoux

Les Commissions thématiques sont présidées par :

- La commission politique globale : M. Michel Castan
- La commission urbanisme : M. Jean-Luc Farenc
- La commission services : Mme Danièle Escudier
- La commission développement durable : M. Serge Lafon
- La commission vie économique : M. Michel Castan

Le **Bureau** réunit les maires des 9 communes et les vice-présidents.

Le **Conseil communautaire** est composé de **26 délégués communautaires** :

ALBINE
Philippe BARTHES
Guy CATHALA
Stéphanie BENOIT

BOUT DU PONT DE L'ARN
Bernard PRAT
Isabelle CALAS
Michèle VIDAL
Florent GUTKIN
Christian MATEOS
Catherine BARAILLE

LABASTIDE-ROUAIROUX
Serge LAFON
Michèle VINCENT
Claude CORBAZ
Jean-Luc PISTRE
Ghislaine COLIN
Elise MANZONI

LACABARÈDE
Joël CABROL
Jean-Luc FARENC

LE RIALET
Michel CASTAN
Jacques BIAU
(suppléant)

ROUAIROUX
Danièle ESCUDIER
Alain AMALRIC

SAINT-AMANS-VALTORET

Daniel PEIGNÉ
Michel BOURDEL
Maria GERS
Serge CAMBOU



SAUVETERRE

Monique RIBOT
Jacques ASSEMA
(suppléant)



LE VINTROU

Gérard CAUQUIL
Régine BENOIT
(suppléante)



3. LES STATUTS ET LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes assure des services en lieu et place des communes, dans des domaines définis et limités qu'on appelle des compétences. Ses actions doivent avoir un intérêt pour toutes les communes.

Pour se mettre en conformité avec la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Communauté de communes a adopté de nouveaux statuts, approuvés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2016. La loi NOTRe modifie en effet considérablement les compétences dévolues aux intercommunalités. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE), la promotion du tourisme et la création d'offices de tourisme font partie des compétences obligatoires transférées aux intercommunalités. A partir du 1^{er} janvier 2018 la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations a également été transférée.

Prévu initialement par la loi NOTRe pour le 1^{er} janvier 2020, le transfert des compétences « eau » et « assainissement » peut, suite à la loi du 3 août 2018, être reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard. Les communes de la CCTMN délibéreront dans le courant de l'année 2019 pour décider du report ou non de ce transfert.

Retrouvez la liste des compétences de la CCTMN en annexe.

LA CCTMN ADHÈRE :

La CCTMN assume ses compétences seule ou bien dans le cadre d'organismes regroupant d'autres communes ou intercommunalités.

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc (*par convention*)
- Réseau des écoles - Syndicat intercommunal
- Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet
- Syndicat mixte du bassin de l'Agout (SMBA)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Tarn (CAUE)
- Trifyl - établissement public départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Parc naturel régional du Haut Languedoc

4. LES MOYENS ET RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

En 2018, les services administratifs et techniques étaient composés de 8 personnes dont 6 titulaires de la fonction publique et 2 contractuels :

- Directrice : Héloïse Nétange
- Secrétaire - comptable : Véronique Fortanier
- Chargé de mission Environnement : Alexandre Coelho
- Chargée de mission Tourisme et communication : Marie Laffargue
- Chauffeur-rippeurs : Fabrice Bideault et Christian Cebé
- Agents polyvalents : Pedro Afonso Bisarra et Stéphane Perrin.



Par ailleurs, la CCTMN a accueilli un service civique de 6 mois pour une mission de promotion de l'activité touristique.

LE BUDGET

Compte administratif 2018

	Fonctionnement	Investissement
Recettes A	1 142 678,88 €	428 217,45 €
Dépenses B	1 492 877,57 €	309 560,74 €
Résultat de l'exercice 2018 C=A-B	-350 198,69 €	118 656,71 €
Résultat reporté N-1 D	80 789,89 €	281 737,22 €
Reste à réaliser 2018 E	0,00 €	-116 898,69 €
Résultat de clôture F=C+D+E	-269 408,80 €	283 495,24 €

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- les contributions directes (impôts et taxes) qui représentent 77% des recettes totales). Il est à noter que les taux des contributions directes **n'ont pas évolué depuis 2011** ;
- la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, en forte baisse ;
- et les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Union européenne, Caf...).
- les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des charges à caractère général, de gestion courante (contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...) et des frais de personnel (7,5 équivalents temps plein (ETP) en 2018).

LES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taxe d'habitation	3,66 %
Taxe foncière (bâti)	2,31 %
Taxe foncière (non bâti)	7,17 %
Cotisation foncière des entreprises	3,23 %
Fiscalité professionnelle de zone	25 %
Fiscalité professionnelle éolienne	30,85 %

Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été fixé comme indiqué ci-dessous. Pour rappel, depuis l'intégration de Bout du Pont de l'Arn en 2013, les taux sont lissés progressivement jusqu'en 2022 afin de parvenir à un taux unique pour toutes les communes.

Communes	Taux de la TEOM
	*lissage progressif des taux depuis l'intégration de la commune du Bout du Pont de l'Arn en 2013
Communes fondatrices	10,67 %
Bout du Pont de l'Arn	7,52 %

UN CHANGEMENT DE RÉGIME FISCAL À VENIR

La CCTMN fonctionne depuis sa création en régime de Fiscalité additionnelle (FA). Le Conseil communautaire a voté en décembre 2018 le changement de régime fiscal. Au 1^{er} janvier 2019, elle passera en Fiscalité professionnelle unique (FPU).

QU'EST-CE QUE LA FPU ?

Le principe de mutualisation

Dans un EPCI à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), **l'ensemble de la fiscalité économique** (CFE, CVAE, IFER, TaSCom, TAFNB etc.) est perçue par la communauté en lieu et place des communes. Ces dernières perdent ainsi leurs recettes fiscales en même temps qu'une partie de leur pouvoir fiscal : les taux, exonérations etc. concernant la fiscalité économique relèvent désormais de la compétence de l'EPCI. Cependant, cela ne représente pas une perte pour la commune : elle récupère ces montants à travers l'attribution de compensation.

L'attribution de compensation est un transfert obligatoire pour les communautés soumises au régime de la FPU. Les attributions de compensation ont pour fonction **d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges et de produits** entre un EPCI et ses communes membres. Ainsi, l'attribution de compensation est égale, pour chaque commune, à ce qu'elle "apporte" en termes de fiscalité économique, moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Les communes se voient donc reverser, via l'attribution de compensation, 100% de la fiscalité économique transférée, en valeur N-1 (soit 2018, pour une application de la FPU à partir de 2019). Par la suite, cette somme n'est pas indexée.

Le rôle de la Commission locale d'évaluation des charges de transfert (CLECT)

Afin de définir ces montants, l'EPCI devra instituer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions de compensation correspondantes.

Pourquoi passer en FPU ?

L'intérêt de la fiscalité professionnelle unique est double :

- Favoriser le développement de l'intercommunalité et de services sur le territoire, en affectant à l'échelon intercommunal la croissance future des ressources fiscales sur les professionnels ; Cela va de pair avec un projet de développement de l'activité économique, organisée et mise en œuvre par la CC.
- Faciliter les transferts de compétences et ainsi la mutualisation des services et équipements.

Le transfert de la fiscalité des entreprises en FPU

COMMUNAUTÉ	COMMUNES
100% Cotisation Foncière des Entreprises	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (= produits perçus avant le passage en FPU)
100% Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	
100% Imposition Forfaitaire sur les Réseaux	
100% Taxe sur les surfaces commerciales	
100% TFNB additionnelle	

PARTIE II :

**LES PROJETS ET
ACTIONS EN 2018**

I. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

1. L'URBANISME

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

En 2015, la Communauté de communes a engagé l'élaboration de son Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui remplacera le document d'urbanisme de chaque commune.

Calendrier :

2016-2017: Diagnostic du territoire, complété en 2017 pour intégrer les communes du Rialet et du Vintrou

2017: Rédaction d'un Plan d'Aménagement et de

Développement Durables (PADD). Ce document politique exprime le projet de la collectivité locale à moyen et long terme : les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, d'habitat, de transports, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2018-2019 : Rédaction des règlements et élaboration du zonage

2020 : Adoption du PLUi

Où en est-on ?

Le « dossier du PLUI » sera élaboré en 2018-2019. Constitué du plan de zonage et du règlement, c'est un document écrit et cartographique qui fixera les conditions générales d'utilisation des sols.

Courant 2020, une enquête publique permettra aux citoyens de prendre connaissance du dossier et de consigner leurs observations, propositions et contre propositions.

LE PLUI, À QUOI ÇA SERT ?

C'est un document qui permet de **créer une vision commune** à l'échelle de l'intercommunalité pour un projet d'avenir partagé entre tous.

Il **vient harmoniser les politiques communales** aujourd'hui à l'œuvre.

Il apporte des outils permettant de répondre aux enjeux actuels du territoire, tout en créant **une dynamique intercommunale au service de tous**.

COMMENT FAIRE PART DE VOS AVIS ET REMARQUES ?

- Lire le dossier de consultation disponible dans chaque mairie et y inscrire vos remarques,
- Venir à notre rencontre (tous les jours entre 8h30 et 12h et 13h30 et 17h), au 1^{er} étage de la Mairie de Saint Amans Valtoret,
- Suivre les actualités en ligne : www.cc-thoremontagneoire.fr

Retrouvez le PADD en ligne : www.cc-thoremontagneoire.fr

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Parallèlement à l'élaboration de son PLUI, la CCTMN est engagée dans la révision du SCot d'Autan et de Cocagne. Ce document d'urbanisme a vocation à être un outil de planification stratégique à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le SCoT d'Autan et de Cocagne couvre les territoires de la CCTMN, de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et de la Communauté de communes Sor et Agout.

Le PLUI de la CCTMN devra être conforme aux orientations du SCoT.

En savoir plus : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

2. L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Depuis 2017 et jusqu'en 2020, une OPAH-RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation rurale) est en œuvre sur le territoire. Ce dispositif permet aux propriétaires de recevoir une aide pour la rénovation de leur logement et pour les travaux d'économies d'énergies.

Il s'adresse plus particulièrement aux foyers à faible revenus et aux personnes en situations difficiles (handicap, vieillissement).

Les objectifs de l'OPAH

- Favoriser le **maintien à domicile** des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite,
- **Lutter contre la précarité énergétique** et encourager la rénovation thermique des logements,
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé,
- **Mettre aux normes** les installations d'assainissement non collectives (travaux aidés uniquement par la CCTMN et l'Agence de l'Eau dans certains cas),
- Favoriser la mise en place de logements locatifs **à loyer maîtrisé**



Pour connaître votre éligibilité aux aides et les démarches à effectuer, contactez l'animatrice OPAH
Tel : 05 63 38 54 02



QUI FINANCE ?

Montant des financements pour les trois années de l'OPAH



360 000 € de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)



80 000 € de l'État



73 537 € des collectivités comprenant l'éco-chèque Région, l'Aide sociale à l'enfance, l'aide de la CCTMN

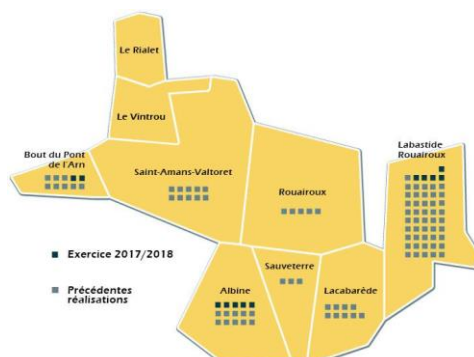
Opération Façades

Lancée en 2007 afin d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade, l'Opération Façades a déjà permis d'aider au financement de plus de 100 façades, principalement dans les centres bourgs, pour un total de subventions de 107 722 €.

BILAN EN 2017-2018 :

- 12 dossiers subventionnés
- 103 571 € de travaux engagés
- 16 208 € de subventions

Source : CITY Consultant, 2018





**Pour connaître votre éligibilité aux aides et les démarches à effectuer, contactez la CCTMN
Tel : 05 63 97 98 08**

LES PLAFONDS DE SUBVENTIONS

	Type de travaux	Montant de la subvention au m ²
Catégorie 1	Peinture façade	10 €
Catégorie 2	Peinture façade et menuiseries	14 €
Catégorie 3	Enduit avec finition grattée	16 €
Catégorie 4	Enduit avec finition grattée et menuiseries	22 €

Exemples de façades rénovées grâce à l'Opération Façades :

103 chantiers subventionnés



II. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les intercommunalités ont vu leurs compétences obligatoires étendues par la loi NOTRe, avec un transfert de compétences en matière économique au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit des compétences suivantes :

- Action de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique (transfert en cours)
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

1. UNE NOUVELLE STRATEGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDE)

Afin de synthétiser la réflexion de l'intercommunalité pour son développement économique, la CCTMN a rédigé un document de stratégie pour les dix prochaines années. Grâce à une concertation avec les élus et les entreprises du territoire, cinq axes ont été définis, intégrant les enjeux identifiés dans le diagnostic. Il s'agit de créer un projet de territoire prenant en compte l'ensemble des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces au développement du territoire.

UN OBJECTIF

Préserver et valoriser les ressources spécifiques locales tout en créant les conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises.

CINQ AXES

1. S'appuyer sur les racines économiques du territoire pour créer une nouvelle dynamique de développement économique
2. Développer les activités innovantes et les secteurs à fort potentiel, en se basant sur les ressources du territoire, afin de se démarquer et de s'affirmer sur la scène économique
3. Créer les conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises - Accompagner et animer le développement économique de manière partenariale
4. Développer les infrastructures et aménagements nécessaires pour rendre l'environnement économique du territoire plus attractif, compétitif, et accessible
5. Etre un territoire proactif et opérationnel, au service de la stratégie de mise en œuvre

Pour chaque objectif identifié, une fiche action et un calendrier des actions à mener a été défini.

Retrouvez l'ensemble des fiches ici :

<https://www.cc-thoremontagnenoire.fr/economie/la-strategie-de-developpement-economique-sde>

2. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES : UN NOUVEAU DISPOSITIF

Afin de soutenir l'économie locale et de favoriser le développement d'activités et d'emplois, les élus de la CCTMN ont instauré en avril 2018 un nouveau régime d'aides directes aux entreprises de son territoire. Il s'agit d'un programme d'aide à l'immobilier d'entreprises à destination de toute entreprise ou structure, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), localisée sur le territoire.

**Vous avez un projet d'agrandissement de votre entreprise, installée sur le territoire ?
Depuis 2018, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la CCTMN qui vous permettra
d'obtenir une subvention de la Région Occitanie.**

Renseignez-vous auprès de la Communauté de communes: 05 63 97 98 08

3. AIDES À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

En partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc, elle participe au programme « **Place aux jeunes** » afin d'attirer ou de garder sur le territoire des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires sont accompagnés dans la mise en place de leur projet professionnel, par la découverte des diverses activités locales ou encore la mise en relation avec des entreprises. En 2017, sur l'ensemble du territoire du PETR, 15 personnes ont bénéficié de ce dispositif gratuit et ont pu être accompagnés. Les résultats (embauche ou création d'entreprise) sont très positifs : **80% des jeunes ont pu mener à bien leur projet d'installation sur le territoire.**



LA CCTMN SOUTIEN LES COMMERCES ET ENTREPRISES DE SON TERRITOIRE À TRAVERS LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS ET D'AVANTAGES FISCAUX ADAPTÉS

Les communes de la CCTMN sont en « **Zone de revitalisation rurale** » (ZRR). Elles bénéficient de mesures qui visent à favoriser le développement local et les embauches :

- les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'une **exonération d'impôt** sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés, totale pendant 5 ans puis partielle les 3 années suivantes,
- les créations, reconversions, ou reprises d'établissements bénéficient d'une **exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE)** pendant 5 ans.

Attention, pour bénéficier de ces avantages, vous devez impérativement installer votre entreprise au plus tard le 31 décembre 2020 !

4. MARCHÉS DES PRODUCTEURS

La Communauté de communes poursuit son action pour la mise en valeur des producteurs locaux et l'animation du territoire en organisant des marchés de producteurs hors saison estivale. Depuis l'automne 2017, chaque deuxième dimanche de chaque mois, une commune organise ainsi un marché. La CCTMN prend en charge la communication autour de l'évènement et son animation.

Marchés 2017-2018

- Bout du Pont de l'Arn : 8 octobre 2017
- Saint-Amans-Valtoret : 12 novembre 2017
- Lacabarède : 14 janvier 2018
- Labastide-Rouairoux : 11 février 2018
- Albine : 11 mars 2018
- Rouairoux : 8 avril 2018
- Le Vintrou : 13 mai 2018
- Sauveterre : 10 juin 2018
- Le Rialet : 9 septembre 2018



III. TOURISME ET COMMUNICATION

1. L'OFFICE DE TOURISME

De 2016 à 2018, la Communauté de communes a délégué la valorisation touristique de la vallée à l'Office de tourisme de Mazamet. **A partir de 2018, le Conseil communautaire a décidé d'assurer directement cette mission.**

Au 1^{er} janvier 2018, un nouvel Office de tourisme dénommé Office de tourisme Thoré Montagne Noire a été créé. Celui-ci est géré par un conseil d'exploitation réunissant élus et socioprofessionnels du tourisme. Une nouvelle dynamique, répondant aux attentes des acteurs du tourisme a vu le jour. Pour mener à bien ce développement, une Chargée de mission tourisme et communication a été engagée à partir de janvier 2018.

Composition du conseil d'exploitation :

Les élus : Danièle Escudier, Présidente du Conseil d'Exploitation (Maire de Rouairoux), Michel Castan (Président de l'intercommunalité et Maire du Rialet), Serge Lafon (Maire de Labastide-Rouairoux), Joël Cabrol Maire de Lacabarède), Philippe Barthès (Maire d'Albine), Monique Ribot (Maire de Sauveterre), Gérard Cauquil (Maire du Vintrou), Michèle Vincent (adjointe à Labastide-Rouairoux), Maria Gers (adjointe à Saint-Amans-Valtoret).

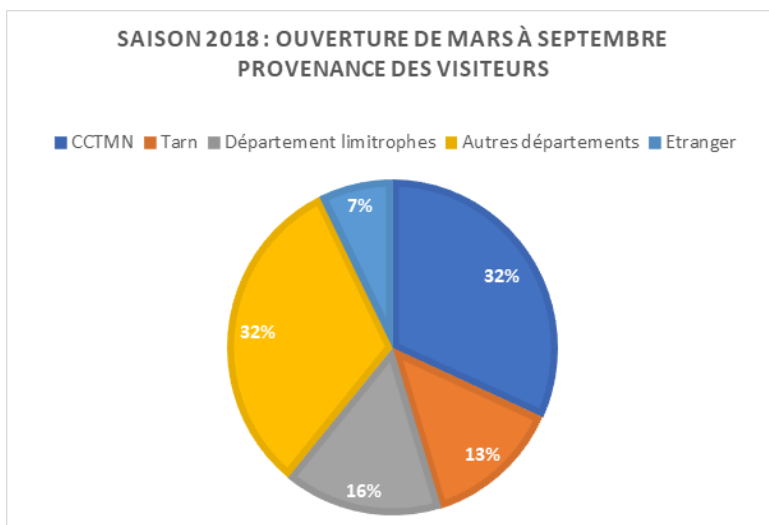
Les socio-professionnels : Franck Mitton (propriétaire Camping Lestap et représentant des campings de plein air), Patrick Salvan (directeur du Musée Départemental du Textile), Patrice Berges (Auberge du Rialet représentant des restaurateurs), Françoise Viste-Garcia (Domaine du Thoré et représentante des associations d'animation culturelle), Valérie Perrin (gestionnaire du Gîte La Truite et représentante des hébergeurs gîtes et meublés), Marie Dubouchaud (GAEC du Rodier et représentante des agriculteurs et producteurs locaux), Thierry Jalbaud (travailleur indépendant Moniteur VTT et représentant des activités de pleine nature), Yannick Saulnier (travailleur indépendant Moniteur Escalade-Canyoning et représentant des activités de pleine nature).



Les locaux et
la boutique
de l'Office
de tourisme



LA FRÉQUENTATION DE L'ESPACE D'ACCUEIL



L'Office de tourisme a ouvert ses portes de mars à septembre pour répondre au mieux à la fréquentation touristique. La fréquentation est essentiellement concentrée sur les mois de juillet et août avec un pic de fréquentation pour la Fête du fil autour du 15 août.

Office de tourisme Thoré Montagne Noire

Bd Carnot, Labastide Rouairoux

Tél : 05 63 98 07 58

Email : ot@cc-thoremontagnenoire.fr

Site Web : www.tourisme-thoremontagnenoire.fr

TOP 5 DES DEMANDES D'INFORMATIONS

1

Plan & renseignements

33%

2

Rando & sports de nature

28%

3

Festivités & animations

14%

4

Visites culturelles

14%

5

Hébergements & restaurations

6%

LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est collectée auprès des hébergeurs du territoire de la Vallée du Thoré.

Cette taxe, payée par les visiteurs, sert notamment au fonctionnement de l'Office de Tourisme, à la promotion du territoire et au développement de l'activité touristique.

Le montant de cette taxe dépend de la nature et de la catégorie de l'hébergement de séjour, ainsi que du nombre de personnes.

5 927,35 €

de recettes
en 2018
pour la CCTMN

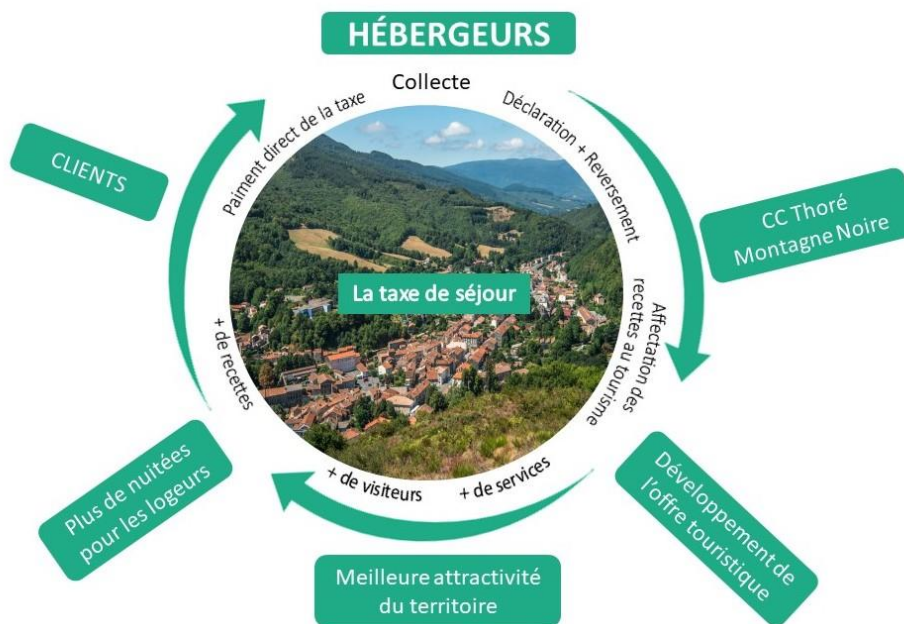


Le Conseil Départemental du Tarn perçoit 10% du total des recettes de la taxe de séjour.

Notre mission :

- Formation et accompagnement des hébergeurs
- Promotion des hébergements par le biais d'une communication ciblée
- Accompagnement personnalisé

Cercle vertueux de la taxe de séjour



2. LES HÉBERGEMENTS INTERCOMMUNAUX

LE GITE D'ÉTAPE DE LA PLANÈTE

Le gîte d'étape de La Planète au bord du Lac des Saints-Peyres a été entièrement rénové et équipé en 2017. Il peut accueillir 6 personnes tout au long de l'année.

La gestion des locations est assurée par Mme Valérie Perrin.

Pour réserver : Tel : 06 08 30 71 09 ; Mail : gite-la-truite@orange.fr

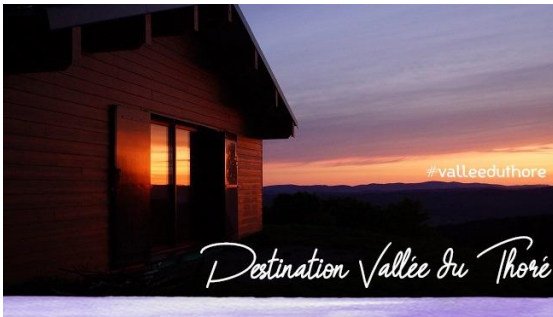


Gîte La Planète rénové

Ce gîte d'étape complète l'offre autour du GR de pays, créé en 2012.

Peu d'hébergements existent le long du parcours du GRP, ce gîte permet donc aux randonneurs de profiter d'une nuit de repos dans un cadre idyllique près des Saints-Peyres et de développer la pratique des sports de pleine nature.

LE REFUGE DE PEYREMAUX



Le refuge de Peyremaux, situé à proximité du GR7 et du GR de Pays, offre un panorama exceptionnel sur le versant Sud de la Montagne Noire, jusqu'aux Pyrénées.

Composé d'une pièce principale équipée d'un poêle à bois et de deux chambres, le refuge peut accueillir jusqu'à 8 personnes.

Jusqu'en 2018, le refuge était géré par le Camping Lestap à Albine. C'est dorénavant la CCTMN qui assure directement la gestion et la promotion du lieu. Celui-ci est mis à disposition des randonneurs gracieusement.

Vous pouvez le réserver pour une ou plusieurs nuits en envoyant un mail à l'adresse tourisme@cc-thoremontagnenoire.fr ou par téléphone au 05 63 97 98 08.

3. L'ÉTÉ EN VALLÉE DU THORÉ

Dans le cadre de la promotion touristique du territoire, la Communauté de communes propose chaque année un programme d'animations, spectacles, visites, etc. destinés aux touristes et visiteurs.

Cette année, elle a proposé 32 animations dans le cadre de « L'été en Vallée du Thoré ». Les retours des participants sont très positifs.

Comme l'année précédente, plusieurs rendez-vous hebdomadaires sont au programme :

- Le lundi des savoir-faire pour découvrir les talents de la Vallée. Véritable moment privilégié, les artisans, agriculteurs et entrepreneurs vous ouvrent exceptionnellement leurs portes
- Le mercredi nature : place aux activités en famille pour découvrir la faune et la flore notamment aux Sagnes de Puech Balmes.
- Le jeudi au village : chaque village de la Communauté de communes accueille un spectacle, un concert ou un cirque.
- Le dimanche sport et détente : une découverte sportive et patrimoniale des chemins de la Montagne Noire.

La Communauté de communes a bénéficié d'une aide du Département du Tarn pour trois spectacles.

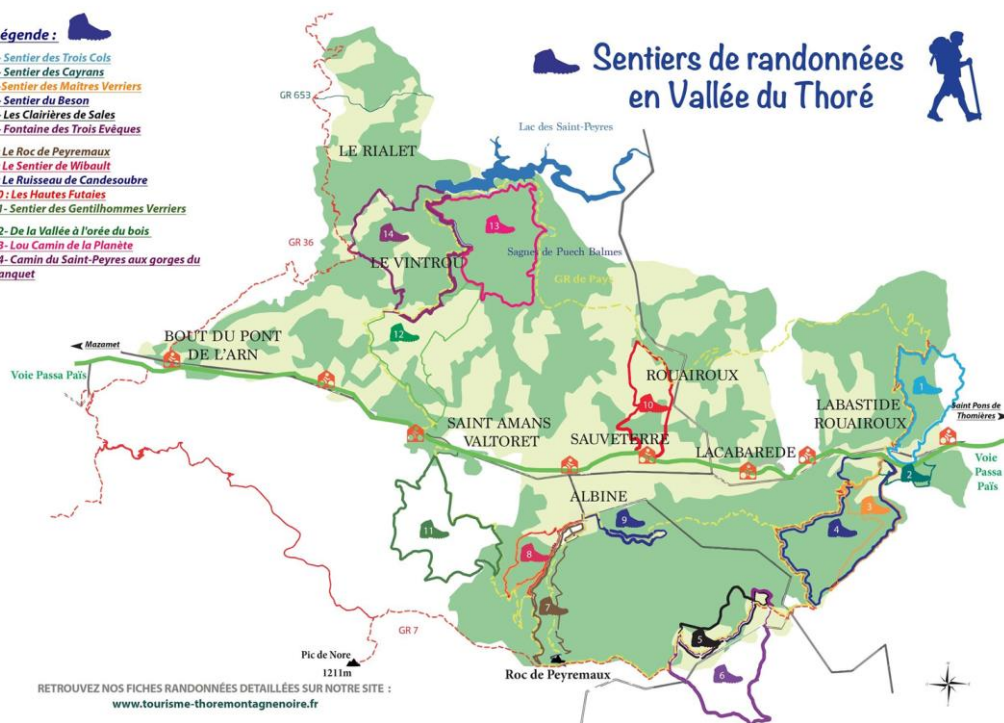


4. LES SENTIERS DE LA VALLÉE DU THORÉ

Légende :

- 1- Sentier des Trois Cols
- 2- Sentier des Cayrans
- 3- Sentier des Maîtres Verriers
- 4- Sentier du Beson
- 5- Les Clairières de Sales
- 6- Fontaine des Trois Evêques
- 7- Le Roc de Peyremaux
- 8- Le Sentier de Wibault
- 9- Le Ruisseau de Candessous
- 10- Les Hautes Futaies
- 11- Sentier des Gentilhommes Verriers
- 12- De la Vallée à l'Orée du bois
- 13- Lou Camin de la Planète
- 14- Camin du Saint-Peyres aux gorges du Banquet

Sentiers de randonnées en Vallée du Thoré



RETROUVEZ NOS FICHES RANDONNÉES DÉTAILLÉES SUR NOTRE SITE : www.tourisme-thoremontagneoire.fr

LES CIRCUITS VTT

N°	NOM	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ
1	Croix de Bessou - Labastide Rouairoux	24 km	470 m
2	Parking voie verte - Labastide Rouairoux		
3	Les Cols Buissonnés	35 km	925 m
4	Sentier des Cayrans	6 km	210 m
5	Domaine du Thoré	3 km	50 m
6	Forêt de Beson et Les Maîtres Verriers	20 km	975 m
10	Albine Candessous Crêtes	43 km	1 900 m
6	Sales - Lacabarede		
7	Fontaine des Trois Evêques	13 km	475 m
7	Clairières de Sales	8,5 km	250 m
8	Parking voie verte - Lacabarede / Mairie - Rouairoux / Mairie - Sauveterre		
8	Le Sentier des Hautes Futaies	12 km	590 m
9	Place Paul Mas - Albine		
9	Le Ruisseau de Candessous	7 km	100 m
10	Albine Candessous Crêtes	43 km	1 900 m
11	Place Monument - Saint-Amans Valtoret		
11	Le Lac par l'Orée du Bois	27 km	950 m
12	Parking La Planète - Saint-Amans Valtoret		
12	Le Lac par l'Orée du Bois	27 km	950 m
12	Lou Camin de la Planète	15 km	450 m
13	Parc Arcachon - Bout du Pont de l'Arn		
13	Circuit Arcachon	2 km	10 m
14	Parking voie verte - Labastide Rouairoux		
14	Tour VTT de la Haute Vallée du Thoré	95 km	3 976 m



LES CIRCUITS ENDUROS

N°	NOM	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ
	Place Paul Mas - Albine		
E1	Enbarthe (accès par 10)	7 km	- 450 m
E2	Les Aviateurs (accès par 10)	5 km	- 460 m
E3	Wibault (accès par 10)	4,5 km	- 400 m
	Le Banquet		
E4	Banquet Enduro	4 km	- 200 m
	Rabasset		
E5	Candessous (accès par 3)	2 km	- 100 m
	Le Fournas		
E6	Beson (accès par 9)	4 km	- 450 m

LES CIRCUITS SPECIAUX

N°	NOM	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ
	Parking La Planète - Saint-Amans Valtoret		
N1	Parcours permanent d'orientation	50/80 postes orientation	
	Peyremaux accès D620 - Albine		
N2	Parcours Fauteuil Tout Terrain	10 km	

Pour toute la famille

Le sentier des Sagnes de Puech Balmes : A proximité du lac des Saint Peyres, ce sentier permet de découvrir un milieu naturel peu connu : la tourbière ou « sagne » en occitan.

Le Géant d'Albine : Huit stations pédagogiques pour revivre une légende presque oubliée, aux pieds du roc de Peyremaux. Chacun de vos pas vous fera découvrir le secret des paysages. Coordonnées GPS : 43.420089,2.572542.

La Tournée des facteurs : Marcel, le facteur, a besoin d'aide : aidez-le à retrouver le destinataire d'une lettre. Trouvez les indices cachés dans le paysage de la voie verte : quatre itinéraires pour un jeu de piste ludique et culturel.



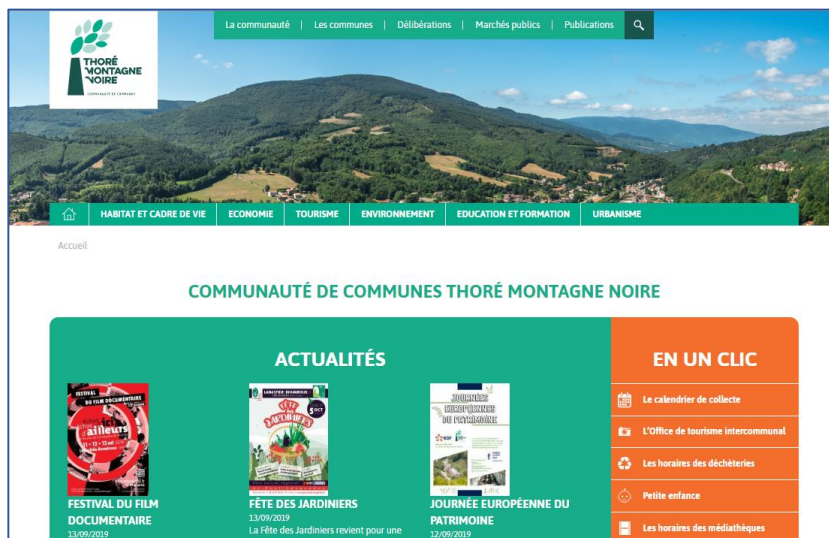
5. COMMUNICATION WEB

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes a changé de nom. Elle est devenue la Communauté de communes Thoré Montagne Noire.

Qui dit changement de nom, dit également changement de charte graphique. Cette nouvelle identité représente le passé industriel de la Vallée (la cheminée) mais également son accès à une nature généreuse (d'où les teintes et les 9 feuilles représentant les neuf communes).



Dans la continuité de cette nouvelle identité, le nouveau site internet institutionnel a été lancé en 2018 : www.cc-thoremontagnenoire.fr



La refonte du site a permis d'améliorer les fonctionnalités et l'apparence visuelle du site. A retrouver :

- les informations pratiques “en un clic” en page d'accueil
- les actualités,
- les projets en cours et les décisions prises par le Conseil Communautaire,
- les avancées des projets d'urbanisme, de développement économique, de tourisme

Il existe également un site dédié pour l'Office de tourisme intercommunal Thoré Montagne Noire : <http://www.tourisme-thoremontagnenoire.fr/>

PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Deux pages Facebook permettent de suivre notre actualité : une concernant l'actualité de la Communauté de communes et l'autre pour l'Office de tourisme.

Cette dernière a permis de mettre en valeur les événements organisés dans le cadre de « L'été en Vallée du Thoré ». En moins d'un an, ces deux pages regroupent déjà près de 900 personnes en 2018.



Page institutionnelle : <https://www.facebook.com/ComcomTMN/>

Page de l'Office de tourisme : <https://www.facebook.com/evenementsenHVT/>

6. UN PARTENARIAT AVEC LE PETR HAUTES TERRES D'OC

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc

Depuis 2017, la Communauté de communes adhère par convention au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc, composé de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux pour mener conjointement certaines actions de développement de son territoire.

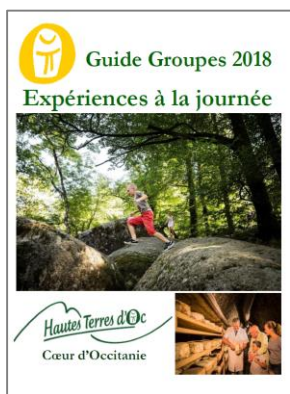
Ce partenariat se manifeste par la participation de la CCTMN aux actions sur le tourisme, l'économie, l'accueil de populations, ou encore la politique de petite enfance. Il est formalisé dans le Contrat de ruralité avec l'Etat et le Contrat régional unique passé avec le Département et la Région.



Sur le plan touristique, le partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc a permis à la Communauté de communes d'être intégré à l'offre touristique, pour les touristes individuels mais également les groupes.

Des offres touristiques autour de la pêche et des "Pitchouns" ont été créés. Elle sont valorisées par trois guides distribués dans tous les offices de tourisme du PETR:

- le guide « Pays pêche » propose 24 circuits de pêche sur le territoire de la CCTMN, des Monts de Lacaune et du Sidobre.
- le guide "Pitchouns" est dédié aux enfants : activités, animations et restaurants ayant une offre adaptée aux familles avec enfant. Cette démarche a pour objectif d'attirer et fidéliser une clientèle accompagnée d'enfants en proposant une offre complète avec un accueil personnalisé.
- un guide de sorties à la journée pour des groupes.



La CCTMN participe également au groupe de travail sur la culture au sein du PETR. Il a pour objectif la valorisation du petit patrimoine bâti, la collecte de la mémoire, l'organisation des journées européennes du patrimoine et de concours de poésie, ou encore la mise en valeur des mégalithes.

Les prestataires de la Vallée du Thoré (notamment le Musée Départemental du Textile) figurent dans le Passeport Patrimoine.

Ce document permet d'obtenir des réductions lors de plusieurs visites dans des sites culturels du territoire du PETR.



IV. ACTION SOCIALE

1. PETITE ENFANCE

La CCTMN a fait le choix de participer financièrement au fonctionnement de structures d'accueil pour la petite enfance, en contrepartie de places réservées aux enfants de 0 à 3 ans habitant sur le territoire de la CCTMN.



Cette participation est actée par un Contrat enfance et jeunesse (CEJ) passé avec la Caisse d'allocations familiales, qui permet de financer et d'assurer un suivi des structures et des projets en lien avec la petite enfance. Il s'étend, avec d'autres partenaires, aux actions concernant les jeunes jusqu'à 17 ans.

Plusieurs structures du territoire bénéficient des financements liés à ce contrat : la petite Loco (multi accueil de 0 à 6 ans) située à Saint Amans Soult, les Snorkys (de 2 mois à 4 ans) et la Passerelle (à partir de 2 ans) à Bout du Pont de l'Arn ainsi que le Réseau des assistantes maternelles de la Montagne Noire (RAM).

2. MAISON DE SANTÉ

La Communauté de communes a construit une maison de santé pluridisciplinaire qui a ouvert ses portes début 2015 à Labastide-Rouairoux.

Depuis, l'équipe a largement démontré ses compétences et son utilité. C'est en effet une équipe de professionnels de santé composée de 2 médecins généralistes, d'infirmières, d'un kinésithérapeute, d'une sage-femme, d'une pédicure-podologue et d'un psychologue qui vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi matin.



La Maison de santé à Labastide-Rouairoux

OUVERT DEPUIS JUIN 2018

Afin d'être au plus proche de la population, une annexe de la Maison de santé a ouvert dans l'aile droite du château de Saint-Amans-Valtoret, dans des locaux mis à disposition par la commune. Des permanences quotidiennes sont assurées du lundi au vendredi assurées par des médecins ou des infirmiers. L'ouverture est prévue pour le printemps 2018.



Coût des travaux de l'annexe :

38 160 €

dont 80 % financés
par des subventions

LES CONTACTS

DE LA MAISON DE SANTÉ ET DE L'ANNEXE :

Tél : 05 31 80 99 20

Adresse : 2 avenue Marie Curie
81270 Labastide-Rouairoux

3. LE NUMÉRIQUE

En décembre 2016, une convention a été signée avec le Département pour engager le déploiement du très haut débit sur les territoires qui ne sont pas couverts par un contrat avec un opérateur privé sur le Tarn.

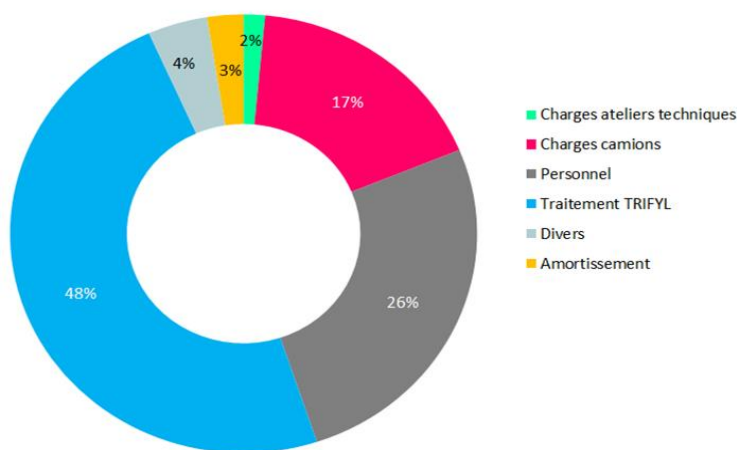
La période 2016-2021 a pour objectif la couverture de zones inéligibles à l'ADSL ou présentant un débit inférieur à 3 Mbit/s. Des montées en débit sont prévues sur certaines parties de Saint-Amans-Valtoret, Rouairoux, Albine et Bout du Pont de l'Arn.

V. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. LA GESTION DES DÉCHETS

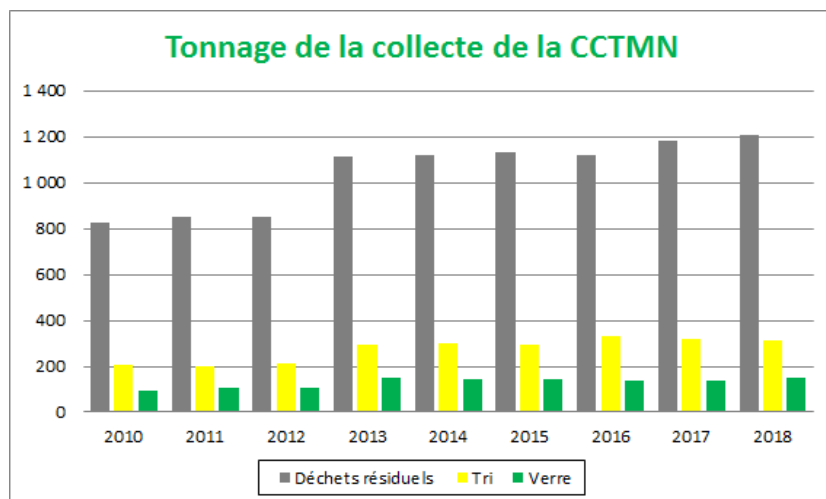
Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par quatre agents techniques pour le compte de huit communes. Le ramassage des ordures ménagères sur la commune du Rialet est en effet assuré par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

Le traitement des déchets ménagers est confié au syndicat mixte **TRIFYL** auquel la Communauté de communes adhère depuis 2005.



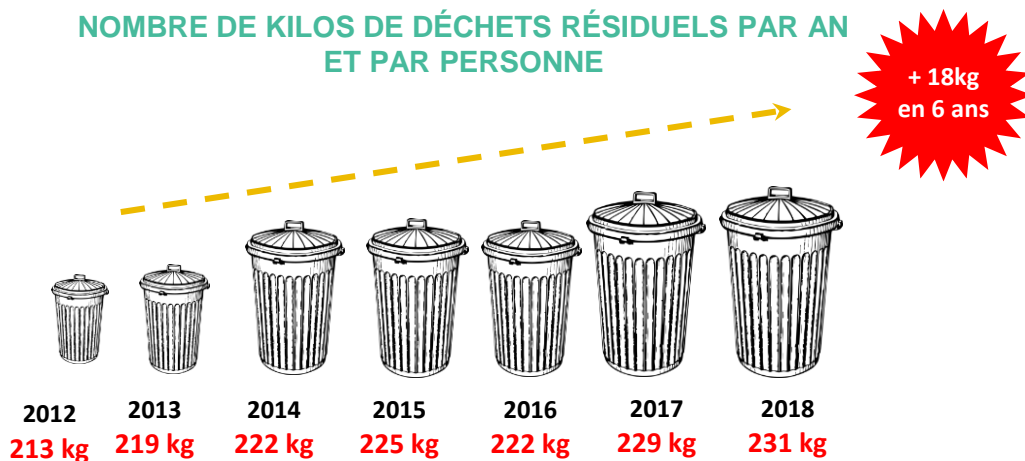
RÉPARTITION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN 2018

En 2018, le poids des ordures ménagères collectées a atteint **1 206 tonnes**, soit une hausse de 27 tonnes par rapport à 2017. Cela représente une production de déchets supplémentaire de 2% par habitant. L'augmentation des déchets ménagers dans la vallée depuis 2010 se poursuit, comme dans l'ensemble du département du Tarn.



* 2013 : intégration de la commune du Bout du Pont de l'Arn ;
2017 : intégration du Vintrou

NOMBRE DE KILOS DE DÉCHETS RÉSIDUELS PAR AN ET PAR PERSONNE



En terme de ratio par habitant, cela équivaut à une moyenne de **231 kg produits en 2018**, soit 7kg de plus que la moyenne TRIFYL du département. L'objectif de TRIFYL étant de passer à 196kg/an/habitant d'ici 2025.

Tarifs Trifyl par tonne (HT)

Année	Coût déchetteries hab/an	Déchets résiduels	Tri des déchets	Verre
2013	9,80 €	60,50 €	47,00 €	11,6
2014	10,40 €	69,50 €	40,00 €	12,00 €
2015	10,40 €	69,50 €	40,00 €	12,00 €
2016	10,40 €	70,50 €	42,00 €	12,20 €
2017	12,50 €	73,00 €	35,00 €	12,50 €
2018	13,50 €	75,00 €	35,00 €	12,80 €

Le coût de traitement des déchets résiduels a une tendance à la hausse depuis ces dernières années. Cela s'explique par la politique tarifaire de Trifyl, qui vise inciter à la diminution des déchets résiduels (ordures ménagères) au profit du tri sélectif et du compostage.

On note également une **augmentation du coût des déchetteries** liée à l'apport plus important de déchets verts suite à l'interdiction de brûler.

Le coût de la collecte sélective (tri des déchets) dépend quant à lui de la quantité, de la qualité et de la progression des performances. La Communauté de communes possède de bonnes performances quantité cependant en terme de qualité et donc de **taux de refus, elle est à 23,3% de moyenne en 2018**. Une baisse du refus de 4% par rapport à 2017. Au-delà de 25%, le prix passe à 30€ la tonne ; si le taux de refus dépasse les 40%, les apports seront alors déclassés en déchets résiduels et facturés comme tels, soit 75€ la tonne.



Plus nous produisons de déchets, plus le traitement est onéreux et se répercute sur le coût à la tonne.

Collectes sélectives

LE POSITIONNEMENT DE LA CCTMN DANS LA GRILLE TARIFAIRE DE TRIFYL

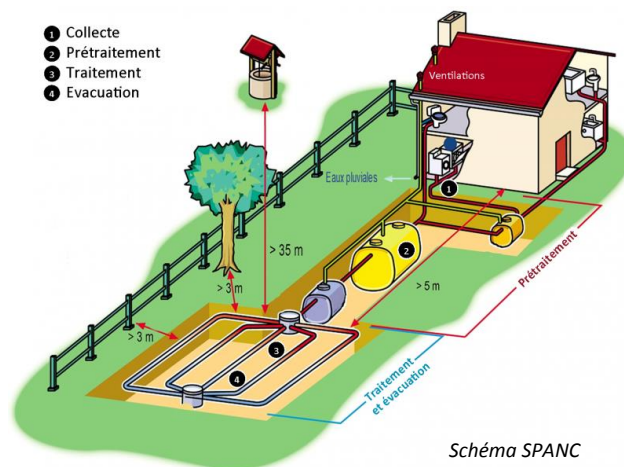
Quantités		Qualité **	
(kg/an/habitant)	Coût à la tonne pour la CCTMN	(Taux de refus moyen)	Coût à la tonne pour la CCTMN
> 60	20.00€	< 15 %	0.00€
> 50 et < 60	30.00€	> 15 et < 20%	7.00€
< 50	40.00€	> 20 et < 25%	15.00€
		> 25 et < 40%	30.00€

2. LE SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

LES CONTRÔLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SPANC a pour rôle d'assurer le contrôle de l'ensemble du système d'assainissement non collectif, c'est à dire la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.

Depuis janvier 2013, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire délègue ce service public à l'entreprise Veolia Eau.



LES OBJECTIFS DU SPANC

- Contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs
- Vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants
- Contrôler tous les six ans le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier
- Contrôler la mise hors service des installations anciennes

LES CHIFFRES CLÉS DES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS



789 installations
d'assainissement non
collectif existantes



17 diagnostics et 3 constats
de conformité ont été
effectués en 2018



68.1% des installations
ont été contrôlées depuis 2013

3. LA GESTION DE L'EAU

MISE EN PLACE DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DES CAPTAGES D'EAU

Conformément aux exigences de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire s'est engagée à mettre en conformité ses captages d'eau potable.



Un bureau d'études est en charge des dossiers relatifs à la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable. Après la réalisation d'un premier audit en 2016, **une étude de rationalisation relative à la production et à la distribution d'eau potable pour chaque captage de la vallée du Thoré a été élaborée en février 2017**. Cette étude propose des scénarios pour optimiser la ressource en eau et réduire les coûts tout en s'assurant que chaque habitant soit alimenté en eau potable. En 2018, la phase technique s'est poursuivie par des visites d'hydrogéologues et la **révision des périmètres de protection immédiat de captages**. En 2019, il est prévu une campagne de mesures des débits de certains cours d'eau, notamment ceux du Rieubon, la Goutine, Merlaussou et Frescaty.

4. CONSOMMATION D'ÉNERGIE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Grâce à l'appui technique du Parc naturel régional et du Syndicat départemental d'Énergie du Tarn (SDET), deux études de faisabilité ont été réalisées en novembre et décembre 2017 pour des projets d'énergies renouvelables.

Le premier projet concerne l'installation d'une **centrale photovoltaïque sur le toit des bâtiments De Cathalo**, ancienne usine textile située à Labastide-Rouairoux. En décembre 2018, la CCTMN a été lauréat d'un appel à projets de la Région Occitanie et de l'Ademe "Énergie coopératives et citoyennes" qui permettra de bénéficier de financements pour réaliser le projet.



Usine De Cathalo



Le Candesoubre

Le second projet porte sur la remise en service d'une **microcentrale hydroélectrique à Albine**, pour lequel une analyse technique, financière et logistique a été réalisée.

Le territoire de la CCTMN est riche en potentiel d'énergies renouvelables de tout type : hydroélectrique, éolien, photovoltaïque, réseaux bois-énergie ou encore méthanisation.

LA CCTMN, TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

En mai 2016, la CCTMN est devenue lauréate de l'appel à projet "Territoire à Énergie positive pour la croissance verte" lancé en 2014 par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif de tendre vers un modèle de développement plus sobre et économe et d'apporter un soutien technique et financier aux collectivités pour atteindre leurs objectifs en matière de transition énergétique.



Les élus de la CCTMN ont décidé de mener des projets dans trois domaines d'intervention :

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Les subventions TEPCV représente 25% du montant total des travaux, auxquelles s'ajoutent 35% d'aides régionales. Les travaux d'économies d'énergie du gîte de la planète se sont terminés en septembre 2017. Les autres actions d'économies d'énergie concerne la rénovation basse consommation de l'éclairage public des communes.



LA VALORISATION ET LA SENSIBILISATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



La commune de Labastide-Rouairoux, par l'intermédiaire de son centre de loisirs **le Domaine du Thoré** a développé des aménagements en faveur de l'éducation à l'environnement. (toilettes sèches, sentier pédagogique, observatoire à oiseaux, mare). D'autres aménagements comme le traitement des eaux usées par filtres plantés sont encore cours de réalisation.

LES MOBILITÉS DOUCES

La CCTMN a fait l'acquisition de 3 VTT à assistance électrique en Avril 2018. Une convention de mise à disposition a été passé avec le Domaine du Thoré pour faire la promotion des mobilités douces auprès des habitants de la vallée et des touristes. En 2019, 12 VTT AE sont attendus par la CCTMN pour être mis à disposition des habitants.



L'ensemble de ces projets va mobiliser 842 000 € de financement TEPCV du Ministère de l'Environnement et 45 000 € de subvention européenne et régionale pour un montant total de travaux prévisionnels de l'ordre de 1 684 850 €.

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)



Suite aux modifications des critères d'éligibilité pour l'extension de l'enveloppe TEPCV (ex : retrait des projets de rénovation des bâtiments), l'Etat a créé en février 2017 un dispositif de certificats d'économies d'énergie (CEE) pour les territoires TEPCV.

Ce dispositif repose sur une **obligation de réalisation d'économies d'énergies** imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ces derniers doivent acheter des certificats auprès des particuliers, des professionnels ou des collectivités afin de les inciter à promouvoir des opérations d'économie d'énergie. Un prix de vente vient sanctionner l'échange entre le vendeur et l'acheteur. Les actions doivent bien entendu s'inscrire dans le projet porté par TEPCV.

L'ensemble des communes de la CCTMN a donc signé un contrat de vente à la fin de l'année 2017 avec EDF pour que ce dernier achète ces certificats d'économie d'énergie. **Ils vont permettre de financer des travaux sur des chauffages et des menuiseries de bâtiments publics ou encore la rénovation de l'éclairage public pour Le Rialet et Le Vintrou.**

La totalité des actions a été réalisée avant le 31 décembre 2018. Le montant d'éligibilité pour l'ensemble des travaux est de **473 017 €**.



Château de Saint Amans Valtoiret

L'opération a par exemple permis de financer le remplacement des menuiseries du château de Saint Amans Valtoiret ou celles de la salle polyvalente de Bout du Pont de l'Arn.

5. MOBILITÉS : LE PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS

Les résultats de l'enquête de 2017 du CEREMA sur les modes de déplacements des habitants de la CCTMN ont révélé une utilisation de près de 98% de la voiture comme moyen de transport. Du fait du manque de solutions adaptées pour les habitants, la CCTMN a décidé de travailler sur un plan global de déplacement.

QU'EST CE QU'UN PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT ?

Un PGD est un document qui a pour objectif de définir l'organisation :

- des circulations pour tous les modes (motorisés ou non), et pour les biens et les personnes,
- des espaces de stationnement,
- des espaces publics.

Il doit permettre d'améliorer les déplacements du quotidien et cela en assurant une cohérence territoriale dans le respect : de l'environnement, d'une équité sociale, et d'un développement économique. Il sera intégré à l'ensemble des documents de planification et de programmation territoriale que sont les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT, etc.) et à l'ensemble des projets communaux.

L'étude se déroule en 3 phases :

- un diagnostic (de Mai à Octobre 2018)
- les scénarii envisagés (de Novembre 2018 à Mars 2019)
- l'élaboration du schéma de déplacement (d'Avril à Mai 2019)



Une première réunion publique a été organisée le 25 octobre 2018 à la salle du château de Saint Amans Valtoret.



Rue de la mairie

81 240 Saint-Amans-Valtoret

Tel : 05 63 97 98 08

Mail : contact@cc-thoremontagnenoire.fr

www.cc-thoremontagnenoire.fr